

Séance ordinaire du conseil

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Basile-le-Grand, tenue à la salle du conseil au Centre civique Bernard-Gagnon situé au 6, rue Bella-Vista à Saint-Basile-le-Grand, à 19 h 30, le 4 juillet 2011 conformément à la Loi sur les cités et villes.

Sont présents :

Monsieur le maire Me Bernard Gagnon;
Mesdames les conseillères M^e Guylaine Yelle et Geneviève Desrosiers-Bordeleau ainsi que messieurs les conseillers Jacques Fafard (absent du point 30, résolution n° 2011-07-206 au point 32, résolution n° 2011-07-208) et Maurice Cantin;

Monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, directeur général, M^e Marie-Christine Lefebvre, greffière par intérim et monsieur Normand Lalande, trésorier.

Sont absents :

Madame la conseillère Marie Ginette Lafrance;
Monsieur le conseiller Norman Perreault.

2011-07-184

RÉSOLUTION

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté :

Ouverture de la séance

Moment de recueillement

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Parole aux Grandbasilois
3. Approbation des procès-verbaux - séances ordinaire du 6 juin 2011 et extraordinaire du 9 juin 2011
4. Comptes à payer – mois de juin 2011
5. Dépôt du rapport financier 2010 consolidé
6. Nomination mairesse suppléante

Règlementation

7. Résultat procédure d'enregistrement tenue le 21 juin 2011 – règlement n° 1002 décrétant une dépense et un emprunt de 1 030 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection par gainage structural de l'aqueduc sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier dans la portion comprise entre la rue Audet et les limites territoriales de Saint-Bruno-de-Montarville
 8. Adoption du règlement n° 1004 modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et à la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'élaborer une zone d'interdiction de stationner du côté nord de la rue François-Massé pour la période de mai à octobre
 9. Adoption du règlement n° 1005 modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et à la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de réduire la vitesse permise sur un tronçon de la montée Robert entre la rue des Cerisiers et le chemin du Richelieu
 10. AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage n° U-120 en agrandissant la zone 37-H à même la zone 38-H, en agrandissant la zone 38-H à même la zone 37-H et en modifiant les usages autorisés dans la zone 37-H (projet de règlement n° U-120-132)
 11. Adoption du premier projet de règlement n° U-120-132 modifiant le règlement de zonage n° U-120 en agrandissant la zone 37-H à même la zone 38-H, en agrandissant la zone 38-H à même la zone 37-H et en modifiant les usages autorisés dans la zone 37-H
-

12. AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement modifiant le règlement de lotissement n° U-130 en retirant les normes de lotissement pour les bâtiments isolés, jumelés et en rangée dans la zone 37-H et en fixant les normes de lotissement pour un projet intégré dans cette même zone (projet de règlement n° U-130-42)
13. Adoption du premier projet de règlement n° U-130-42 modifiant le règlement de lotissement n° U-130 en retirant les normes de lotissement pour les bâtiments isolés, jumelés et en rangée dans la zone 37-H et en fixant les normes de lotissement pour un projet intégré dans cette même zone
14. AVIS DE MOTION – Présentation d'un règlement modifiant le règlement n° U-180 sur les P.I.I.A. afin de retirer la zone 37-H de la liste des zones à P.I.I.A. de nature patrimoniale et d'ajouter la zone 37-H à la liste des zones soumises à un P.I.I.A. pour les nouveaux secteurs (projet de règlement n° U-180-15)
15. Adoption du premier projet de règlement n° U-180-15 modifiant le règlement n° U-180 sur les P.I.I.A. afin de retirer la zone 37-H de la liste des zones à P.I.I.A. de nature patrimoniale et d'ajouter la zone 37-H à la liste des zones soumises à un P.I.I.A. pour les nouveaux secteurs

Comités

16. Dépôt de procès verbaux – comités consultatifs
 - Comité consultatif de l'urbanisme
 - Comité de développement culturel
 - Comité de l'embellissement
17. Dépôt de procès verbaux – organismes intermunicipaux et régionaux
 - Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu
 - Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu
 - Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu
 - Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent
 - Régie intermunicipale du Transport adapté de la Vallée du Richelieu
18. Office Municipal d'Habitation de Saint-Basile-le-Grand – programmes Habitation à loyer modique, AccèsLogis et Logement Abordable Québec – états financiers au 31 décembre 2010
19. PÉRIODE D'INTERVENTION – demande de dérogation mineure – DM-11-01
Comité consultatif d'urbanisme – recommandation n° UR-11-05 – demande de dérogation mineure n° DM-11-01 – autorisation réduction marges et bande gazonnée autour de la construction
20. PÉRIODE D'INTERVENTION – demande de dérogation mineure – DM-11-03
Comité consultatif d'urbanisme – recommandation n° UR-11-04 – demande de dérogation mineure n° DM-11-03 – autorisation lotissement d'un terrain sur la rue Prévert
21. Comité consultatif d'urbanisme – recommandation n° UR-11-07 – approbation de plans – zone 3-H – secteur soumis à un P.I.I.A. – monsieur Ghyslain Beaudry, Les Habitations Actuel
22. Comité consultatif d'urbanisme – recommandation n° UR-11-08 – approbation de travaux – 220, rue Principale – zone 47-CH – secteur soumis à un P.I.I.A. – monsieur Jean Bigue
23. Comité de l'embellissement – renouvellement mandats membres citoyens

Personnel

24. Embauche agent de bureau – statut occasionnel – mise à jour de la Politique familiale – programme du MADA (Municipalité Amie des Aînés)
25. Embauche animateur camps de jour – statut étudiant – Service des loisirs, culture et vie communautaire – pour la période du 10 juin au 31 décembre 2011
26. Inscription liste de réserve – homme à tout faire – statut occasionnel – Services techniques
27. Modification du titre d'un poste cadre
28. Contrat de travail – directeur général

Contrats, mandats et acquisitions

29. Adjudication contrat Maxi-Métal inc. – acquisition camion d'unité d'urgence – Service de sécurité incendie – règlement n° 1001
30. Renouvellement contrat – assurance Loi C-21 – période du 1^{er} juillet 2011 au 1^{er} juillet 2012
31. Autorisation de signature de servitude réciproque de passage (lots 4 702 478 et 4 662 907) et modification résolution n° 2010-02-041 – rue Roland-Chagnon
32. Autorisation de signature de servitudes de conduites électrique, d'égout pluvial et acte de cession de rue – lots 4 512 165, 4 611 981 et 4 426 910 – rue Roland-Chagnon

33. Autorisation signature – protocole d'entente avec l'Action pour l'environnement de Saint-Basile-le-Grand (APES) – marché public 2011
34. Autorisation signature – protocole d'entente avec l'Action pour l'environnement de Saint-Basile-le-Grand (APES) – marché de Noël 2011

Affaires courantes

35. Autorisation à Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. – présentation des plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – développement résidentiel « Le Quartier Trinité »
36. Disposition de véhicules et d'équipements au rancart et mandat Centre de Services partagés du Québec – vente à l'encan
37. Position de la Ville – déclaration de compétence de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu – matières putrescibles
38. Position de la Ville – système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion de Vidéotron Ltée – lot 2 771 035
39. Modification résolution n° 2011-03-079 – autorisation trésorier – enchères pour vente en justice
40. Demande ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – prolongation délai adoption règlements de concordance – schéma d'aménagement révisé M.R.C.V.R.
41. Appui – création de la Station Nautique Vallée-du-Richelieu
42. Inscription et participation membre du conseil – Colloque 2011 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé – 14 au 16 septembre 2011
43. Dépôt de rapports de participation - formations, congrès, conférences et colloques
 - Conférence Tournée Santé et Sécurité 2011 de l'Union des municipalités du Québec qui s'est tenue le 3 mai 2011;
 - Formation sur l'implantation d'un programme de cadencage offerte par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité au travail, secteur « affaires municipales » qui s'est tenue le 9 mai 2011;
 - Conférence-neige offerte par l'Association des Travaux publics d'Amérique qui s'est tenue le 11 mai 2011;
 - Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui s'est tenu du 21 au 24 mai 2011;
 - Congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec qui s'est tenu du 25 au 27 mai 2011;
 - Congrès de GRHMQ (Gestionnaires en ressources humaines des municipalités du Québec) qui s'est tenu du 1^{er} au 3 juin 2011.
44. Affaires nouvelles
45. Période de questions
46. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PAROLE AUX GRANDBASILLOIS (19 h 31 à 20 h 22)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2011-07-185

RÉSOLUTION

Approbation des procès-verbaux - séances ordinaire du 6 juin 2011 et extraordinaire du 9 juin 2011

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a reçu copie des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire tenues respectivement les 6 et 9 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE les prescriptions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes sont rencontrées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

Que le conseil approuve les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire des 6 et 9 juin 2011, tel que rédigés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-07-186

RÉSOLUTION

Comptes à payer – mois de juin 2011

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'approuver les comptes à payer pour le mois de juin 2011 et représentant les déboursés suivants :

➤ Fonds d'administration	1 472 669,56 \$
➤ Fonds des dépenses en immobilisations	<u>79 517,63 \$</u>
	<u>1 552 187,19 \$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt du rapport financier 2010 consolidé

CONSIDÉRANT QU'avis a été publié par la greffière par intérim dans l'édition du 29 juin 2011 du journal *Les Versants du Mont-Bruno*, annonçant le dépôt au cours de la présente séance du rapport financier consolidé préparé par le trésorier, monsieur Normand Lalande, OMA, pour l'exercice 2010 et du rapport de l'auditeur indépendant préparé par Moreau, Boisselle, Brunelle & Associés, S.E.N.C.R.L.;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier a déposé au conseil le rapport financier consolidé qu'il a dressé pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2010, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes et qu'il a également déposé le rapport de l'auditeur indépendant daté du 9 juin 2011, conformément à l'article 108.3 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Le rapport financier consolidé de l'exercice se terminant le 31 décembre 2010 et le rapport de l'auditeur indépendant Moreau, Boisselle, Brunelle & Associés, S.E.N.C.R.L. sont déposés tels que soumis par le trésorier.

2011-07-187

RÉSOLUTION

Nomination mairesse suppléante

CONSIDÉRANT l'article 56 de la Loi sur les cités et villes;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Que madame la conseillère Geneviève Desrosiers-Bordeleau, soit nommée mairesse suppléante, pour une période de quatre (4) mois, débutant le 17 juillet 2011 et se terminant le 16 novembre 2011 inclusivement, et qu'elle soit autorisée à signer tout document ou effet bancaire lorsque requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-07-188

RÉSOLUTION

Résultat procédure d'enregistrement tenue le 21 juin 2011 – règlement n° 1002 décrétant une dépense et un emprunt de 1 030 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection par gainage structural de l'aqueduc sur le boulevard Sir-Wilfrid-Laurier dans la portion comprise entre la rue Audet et les limites territoriales de Saint-Bruno-de-Montarville

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le certificat de la greffière par intérim relativement à la procédure d'enregistrement pour l'approbation du règlement n° 1002 :

- Tenue du registre : 21 juin 2011
- Personnes habiles à voter : 11 787
- Signatures requises : 500
- Personne enregistrée : 0
- Résultat : Approuvé par les personnes habiles à voter

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-07-189

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1004 modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et à la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'élaborer une zone d'interdiction de stationner du côté nord de la rue François-Massé pour la période de mai à octobre

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le règlement n° 1004;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du règlement, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1004 modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et à la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin d'élaborer une zone d'interdiction de stationner du côté nord de la rue François-Massé pour la période de mai à octobre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-07-190

RÉSOLUTION

Adoption du règlement n° 1005 modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et à la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de réduire la vitesse permise sur un tronçon de la montée Robert entre la rue des Cerisiers et le chemin du Richelieu

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le règlement n° 1005;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du règlement, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 6 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement n° 1005 modifiant le règlement n° 198 relatif à la circulation et à la sécurité publique dans la Ville de Saint-Basile-le-Grand afin de réduire la vitesse permise sur un tronçon de la montée Robert entre la rue des Cerisiers et le chemin du Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

A-2011-13

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage n° U-120 en agrandissant la zone 37-H à même la zone 38-H, en agrandissant la zone 38-H à même la zone 37-H et en modifiant les usages autorisés dans la zone 37-H (projet de règlement n° U-120-132)

AVIS DE MOTION est donné par M^e Guylaine Yelle, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage n° U-120 en agrandissant la zone 37-H à même la zone 38-H, en agrandissant la zone 38-H à même la zone 37-H et en modifiant les usages autorisés dans la zone 37-H.

2011-07-191

RÉSOLUTION

Adoption du premier projet de règlement n° U-120-132 modifiant le règlement de zonage n° U-120 en agrandissant la zone 37-H à même la zone 38-H, en agrandissant la zone 38-H à même la zone 37-H et en modifiant les usages autorisés dans la zone 37-H

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le premier projet de règlement n° U-120-132;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du premier projet de règlement conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement n° U-120-132 modifiant le règlement de zonage n° U-120 en agrandissant la zone 37-H à même la zone 38-H, en agrandissant la zone 38-H à même la zone 37-H et en modifiant les usages autorisés dans la zone 37-H.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

A-2011-14

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement modifiant le règlement de lotissement n° U-130 en retirant les normes de lotissement pour les bâtiments isolés, jumelés et en rangée dans la zone 37-H et en fixant les normes de lotissement pour un projet intégré dans cette même zone (projet de règlement n° U-130-42)

AVIS DE MOTION est donné par M^e Guylaine Yelle, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement de lotissement n° U-130 en retirant les normes de lotissement pour les bâtiments isolés, jumelés et en rangée dans la zone 37-H et en fixant les normes de lotissement pour un projet intégré dans cette même zone.

2011-07-192

RÉSOLUTION

Adoption du premier projet de règlement n° U-130-42 modifiant le règlement de lotissement n° U-130 en retirant les normes de lotissement pour les bâtiments isolés, jumelés et en rangée dans la zone 37-H et en fixant les normes de lotissement pour un projet intégré dans cette même zone

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le premier projet de règlement n° U-130-42;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du premier projet de règlement conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement n° U-130-42 modifiant le règlement de lotissement n° U-130 en retirant les normes de lotissement pour les bâtiments isolés, jumelés et en rangée dans la zone 37-H et en fixant les normes de lotissement pour un projet intégré dans cette même zone.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

A-2011-15

AVIS DE MOTION

Présentation d'un règlement modifiant le règlement n° U-180 sur les P.I.I.A. afin de retirer la zone 37-H de la liste des zones à P.I.I.A. de nature patrimoniale et d'ajouter la zone 37-H à la liste des zones soumises à un P.I.I.A. pour les nouveaux secteurs (projet de règlement n° U-180-15)

AVIS DE MOTION est donné par M^e Guylaine Yelle, pour la présentation d'un règlement modifiant le règlement n° U-180 sur les P.I.I.A. afin de retirer la zone 37-H de la liste des zones à P.I.I.A. de nature patrimoniale et d'ajouter la zone 37-H à la liste des zones soumises à un P.I.I.A. pour les nouveaux secteurs.

2011-07-193

RÉSOLUTION

Adoption du premier projet de règlement n° U-180-15 modifiant le règlement n° U-180 sur les P.I.I.A. afin de retirer la zone 37-H de la liste des zones à P.I.I.A. de nature patrimoniale et d'ajouter la zone 37-H à la liste des zones soumises à un P.I.I.A. pour les nouveaux secteurs

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu et lu, au moins deux jours juridiques avant la présente séance, le premier projet de règlement n° U-180-15;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents renoncent à la lecture du premier projet de règlement;

CONSIDÉRANT QU'il n'est pas nécessaire de procéder à la lecture du premier projet de règlement conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné au cours de la séance ordinaire tenue le 4 juillet 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de règlement n° U-180-15 modifiant le règlement n° U-180 sur les P.I.I.A. afin de retirer la zone 37-H de la liste des zones à P.I.I.A. de nature patrimoniale et d'ajouter la zone 37-H à la liste des zones soumises à un P.I.I.A. pour les nouveaux secteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de procès verbaux – comités consultatifs

Le conseil prend acte du dépôt des procès verbaux des comités suivants :

Comité consultatif d'urbanisme

- Séance ordinaire – 21 juin 2011

Comité de développement culturel

- Séance ordinaire – 17 mai 2011

Comité de l'embellissement

- Séances ordinaires – 26 mai et 16 juin 2011

Dépôt de procès verbaux – organismes intermunicipaux et régionaux

Le conseil prend acte du dépôt des procès verbaux des organismes suivants :

Conseil Intermunicipal de Transport de la Vallée du Richelieu

- Séance ordinaire – 1^{er} juin 2011

Municipalité régionale de comté de La Vallée du Richelieu

- Séances ordinaires – 28 avril et 26 mai 2011

Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée du Richelieu

- Séance ordinaire – 14 juin 2011

Régie intermunicipale de police Richelieu-Saint-Laurent

- Séance ordinaire – 27 avril 2011

Régie intermunicipale du Transport adapté de la Vallée du Richelieu

- Séance ordinaire – 1^{er} juin 2011

Office Municipal d'Habitation de Saint-Basile-le-Grand – programmes Habitation à loyer modique, AccèsLogis et Logement Abordable Québec – états financiers au 31 décembre 2010

Le conseil prend acte du dépôt des états financiers au 31 décembre 2010 de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Basile-le-Grand pour les programmes Habitation à loyer modique, AccèsLogis et Logement Abordable Québec.

PÉRIODE D'INTERVENTION – demande de dérogation mineure – DM-11-01

Conformément à la procédure, avant que le conseil statue sur le prochain point, le président de l'assemblée invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 187, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier.

Aucune intervention.

2011-07-194

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme – recommandation n° UR-11-05 – demande de dérogation mineure n° DM-11-01 – autorisation réduction marges et bande gazonnée autour de la construction

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme présentée par monsieur Luc Allard, architecte, pour le propriétaire de l'immeuble situé au 187, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-11-05 adoptée le 17 mai 2011, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'accepter cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT QU'avis a été publié dans le Journal de Saint-Bruno / Saint-Basile, édition du 17 juin 2011, invitant les personnes intéressées à se faire entendre au cours de la présente séance sur la demande mentionnée ci-dessus;

CONSIDÉRANT QU'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'entériner le contenu de la recommandation n° UR-11-05, adoptée par le comité consultatif d'urbanisme le 17 mai 2011, et d'accepter la demande de dérogation mineure n° DM-11-01 présentée par monsieur Luc Allard, architecte, ayant pour objet d'autoriser :

- La réduction de la superficie du bâtiment de 350 m² à 271 m²;
- La réduction de la marge latérale gauche de 3 m à 1,1 m;
- La réduction de la marge arrière de 10 m à 8 m;
- La réduction de la bande gazonnée autour du bâtiment de 1,5 m à 1,4 m contre le mur latéral droit;

de l'immeuble situé au 187, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier à Saint-Basile-le-Grand.

La présente résolution est adoptée en conformité avec les dispositions du règlement n° U-160.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE D'INTERVENTION – demande de dérogation mineure – DM-11-03

Conformément à la procédure, avant que le conseil statue sur le prochain point, le président de l'assemblée invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure concernant le lot 2 771 838 situé sur la rue Prévert.

Aucune intervention.

2011-07-195

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme – recommandation n° UR-11-04 – demande de dérogation mineure n° DM-11-03 – autorisation lotissement d'un terrain sur la rue Prévert

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure au règlement d'urbanisme présentée par monsieur Ghyslain Beaudry de Les Habitations Actuel inc., propriétaire du lot 2 771 838 situé sur la rue Prévert;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-11-04 adoptée le 17 mai 2011, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'accepter cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'entériner cette recommandation;

CONSIDÉRANT QU'avis a été publié dans le Journal de Saint-Bruno / Saint-Basile, édition du 17 juin 2011, invitant les personnes intéressées à se faire entendre au cours de la présente séance sur la demande mentionnée ci-dessus;

CONSIDÉRANT QU'aucune représentation n'a été faite sur le sujet;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'entériner le contenu de la recommandation n^o UR-11-04, adoptée par le comité consultatif d'urbanisme le 17 mai 2011, et d'accepter la demande de dérogation mineure n^o DM-11-03 présentée par monsieur Ghyslain Beaudry de Les Habitations Actuel inc., ayant pour objet d'autoriser la reconfiguration des lots 2 771 839 et 2 771 838 afin de créer deux nouveaux lots distincts, dont l'un aura une largeur de 16 mètres plutôt que 18 mètres tel que requis, et une superficie de 503 m² plutôt que 540 m² tel que requis au règlement de lotissement n^o U-130.

La présente résolution est adoptée en conformité avec les dispositions du règlement n^o U-160.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-07-196

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme – recommandation n^o UR-11-07 – approbation de plans – zone 3-H – secteur soumis à un P.I.I.A. – monsieur Ghyslain Beaudry, Les Habitations Actuel

CONSIDÉRANT la demande d'approbation de plans présentée par monsieur Ghyslain Beaudry de Les Habitations Actuel, présentant le projet « Quartier Trinité », dans la zone 3-H, secteur soumis à un P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT la qualité des matériaux de revêtements extérieurs proposés;

CONSIDÉRANT QUE l'architecture des bâtiments est conforme au règlement n^o U-180;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n^o UR-11-07 adoptée le 21 juin 2011, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'accepter la demande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'entériner cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'entériner le contenu de la recommandation n^o UR-11-07, adoptée par le comité consultatif d'urbanisme le 21 juin 2011, conformément à l'article 3.2.3 du règlement n^o U-180 relatif aux P.I.I.A. et d'accepter le projet soumis par Les Habitations Actuel pour la construction de 66 unités d'habitation en triplex jumelés ou isolés, le tout selon les plans soumis à l'appui de la demande, soit :

- Plan projet d'implantation réalisé par monsieur Vital Roy, arpenteur-géomètre, daté du 9 décembre 2009, révisé le 7 février 2011, et portant la minute 30871-10;
- Plan d'architecture réalisé par monsieur Michel Bastien, architecte, et prévoyant des triplex isolés ou jumelés, daté de juin 2011 et portant le numéro de projet A010-06. Les revêtements extérieurs seront le bloc architectural 8 X 16 Alba de couleur Biarritz et la brique d'argile Hanson de couleur Brookline. La fenestration et les portes seront de couleur noire;
- Plan d'aménagement paysager réalisé par monsieur Richard Bélisle, architecte paysagiste, daté du 1^{er} juin 2011 et identifié comme étant le projet « Quartier Trinité ».

De plus, toutes les unités de climatisation seront installées sur les balcons plutôt que sur les murs extérieurs et un écran végétal plus dense à l'intersection du rang des Vingt devra être construit afin de camoufler l'arrière des constructions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-07-197

RÉSOLUTION

Comité consultatif d'urbanisme – recommandation n° UR-11-08 – approbation de travaux – 220, rue Principale – zone 47-CH – secteur soumis à un P.I.I.A. – monsieur Jean Bigue

CONSIDÉRANT la demande de permis présentée par monsieur Jean Bigue, visant à remplacer cinq (5) fenêtres et une porte de sa résidence située au 220, rue Principale, dans la zone 47-CH, secteur soumis à un P.I.I.A.;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de sa recommandation n° UR-11-08 adoptée le 21 juin 2011, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé au conseil d'accepter la demande;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge opportun d'entériner cette recommandation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'entériner le contenu de la recommandation n° UR-11-08, adoptée par le comité consultatif d'urbanisme le 21 juin 2011, conformément à l'article 3.2.3 du règlement n° U-180 relatif aux P.I.I.A. et d'approuver les travaux prévus par monsieur Jean Bigue visant à remplacer les deux (2) fenêtres de l'étage de la façade par des fenêtres à guillotine, la fenêtre de l'étage du côté latéral droit par une fenêtre à guillotine, la fenêtre à l'étage du mur arrière par une fenêtre à battant et la fenêtre du rez-de-chaussée côté latéral gauche par une fenêtre à battant. La porte arrière sera également remplacée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-07-198

RÉSOLUTION

Comité de l'embellissement – renouvellement mandats membres citoyens

CONSIDÉRANT QUE les mandats de trois (3) membres citoyens du comité de l'embellissement sont venus à échéance le 4 juin 2011;

CONSIDÉRANT QUE ces trois (3) personnes ont manifesté leur intérêt à poursuivre leur implication au sein du comité;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement du mandat de ces trois (3) membres citoyens;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

De renouveler le mandat à titre de membres citoyens du comité de l'embellissement de mesdames Claire Leblanc et Stéphanie Mongiat et de monsieur Louis Ricard pour un terme additionnel de deux (2) ans échéant le 4 juin 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-07-199

RÉSOLUTION

Embauche agent de bureau – statut occasionnel – mise à jour de la Politique familiale – programme du MADA (Municipalité Amie des Aînés)

CONSIDÉRANT QUE par sa recommandation CCF-05-01 adoptée à sa séance ordinaire du 11 mai 2011, le comité de consultation famille recommande qu'une ressource soit embauchée à forfait pour une durée déterminée par les montants accordés par le ministère de la Famille pour dresser le profil sociodémographique de la Ville afin d'être en mesure de débiter les travaux en lien avec le MADA et la mise à jour de la Politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2011-06-162 adoptée à la séance ordinaire du 6 juin 2011, le conseil embauchait madame Marilyne L'Hérecault à titre d'agent de bureau, statut étudiant, pour les camps de jour 2011;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la coordonnatrice aux programmes de loisirs, madame Marie-Josée Marchand, en date du 14 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Que madame Marilyne L'Hérecault soit rémunérée à titre d'agent de bureau, statut occasionnel, à l'échelon 1, lorsqu'elle accomplira les tâches inhérentes au MADA et à la mise à jour de la Politique familiale et ce, jusqu'à l'achèvement du mandat qui lui est confié pour un montant n'excédant pas la subvention accordée par le ministère de la Famille soit 10 000 \$.

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par la coordonnatrice aux programmes de loisirs, en fonction des besoins du Service. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-07-200

RÉSOLUTION

Embauche animateur camps de jour – statut étudiant – Service des loisirs, culture et vie communautaire – pour la période du 10 juin au 31 décembre 2011

CONSIDÉRANT le poste vacant à combler à la suite du désistement de madame Virginie Thivierge embauchée par la résolution n° 2011-02-033, à titre d'animateur, statut étudiant, aux camps de jour 2011;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la coordonnatrice aux programmes de loisirs, madame Marie-Josée Marchand, en date du 9 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'embaucher madame Claire Chéca à titre d'animateur, statut étudiant, aux camps de jour;

Que les périodes de travail soient à temps partiel du 10 au 26 juin 2011 et du 27 août au 31 décembre 2011 et à temps complet du 27 juin au 26 août 2011.

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par la coordonnatrice aux programmes de loisirs, en fonction des besoins du Service. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les employés membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-07-201

RÉSOLUTION

Inscription liste de réserve – homme à tout faire – statut occasionnel – Services techniques

CONSIDÉRANT QUE monsieur Simon Distillio a démissionné et qu'il figurait sur la liste de réserve au poste d'homme à tout faire, statut occasionnel, aux Services techniques;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Politique d'embauche du personnel;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement effectué par le Service;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur François Gosselin, en date du 3 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'inscrire monsieur Karl Bédard sur la liste de réserve d'hommes à tout faire, statut occasionnel, aux Services techniques et ce, rétroactivement au 13 juin 2011.

L'horaire et l'assignation de travail seront établis par les Services techniques, en fonction des besoins du Service. Les conditions de travail et le salaire sont déterminés par les dispositions de la convention collective présentement en vigueur et régissant les membres du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1691.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-07-202

RÉSOLUTION

Modification du titre d'un poste cadre

CONSIDÉRANT l'exercice de maintien de l'équité salariale effectué;

CONSIDÉRANT QUE les postes cadres ont été réévalués en fonction des critères du Recueil des conditions de travail des employés cadres;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu de modifier le titre du poste « secrétaire administrative » afin d'illustrer plus adéquatement la nature des fonctions qui y sont attribuées;

CONSIDÉRANT QUE le titre approprié pour le poste de « secrétaire administrative » est « adjointe administrative »;

CONSIDÉRANT les rapports et la recommandation de la coordonnatrice aux ressources humaines, madame Annie Savaria, CRHA, en date des 16 mai et 7 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

De modifier le titre du poste de « secrétaire administrative » pour « adjointe administrative ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-07-203

RÉSOLUTION

Contrat de travail – directeur général

CONSIDÉRANT QUE le contrat de travail du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, arrive à échéance le 9 septembre 2011 et que celui-ci ne contient pas une clause de renouvellement automatique;

CONSIDÉRANT QU'à la suite des négociations intervenues entre les parties, la Ville est disposée à conclure un nouveau contrat d'emploi à durée déterminée;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'autoriser la conclusion d'un contrat de travail à intervenir avec le directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, pour une période de cinq (5) ans, soit du 10 septembre 2011 au 9 septembre 2016, aux conditions précisées à la convention initialée par la greffière et jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Il est de plus résolu que le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière par intérim, soient autorisés à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-07-204

RÉSOLUTION

Adjudication contrat Maxi-Métal inc. – acquisition camion d'unité d'urgence – Service de sécurité incendie – règlement n° 1001

CONSIDÉRANT QUE des soumissions par appel d'offres public ont été demandées pour l'acquisition d'un camion d'unité d'urgence;

CONSIDÉRANT la réception et l'ouverture de trois (3) soumissions le 15 juin 2011;

Soumissionnaire	Montant
Maxi-Métal inc.	154 875,34 \$
Équipements d'incendie Levasseur inc.	159 238,67 \$
Thibault et Associés inc. (L'Arsenal)	180 230,49 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité et la recommandation présentées par les directeurs des Travaux publics et du Service de sécurité incendie, messieurs François Gosselin et Claude Bourassa, en date du 20 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

Conditionnellement à l'approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du règlement n° 1001 et à son entrée en vigueur :

De retenir la plus basse soumission conforme, soit celle présentée par Maxi-Métal inc., pour l'acquisition d'un camion d'unité d'urgence, année 2011, au montant de 154 875,34 \$, toutes taxes et transport inclus, conformément aux conditions décrites à la soumission telle que produite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le conseiller Jacques Fafard quitte son siège.

2011-07-205

RÉSOLUTION

Renouvellement contrat – assurance Loi C-21 – période du 1^{er} juillet 2011 au 1^{er} juillet 2012

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code criminel, une municipalité, un élu, un fonctionnaire ou un employé pourrait être déclaré coupable de négligence criminelle si un acte démontrant une telle négligence est établi à l'égard de la sécurité d'autrui dans le cadre du travail;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de souscrire une assurance spécifique à ce type de risque;

CONSIDÉRANT la proposition de renouvellement reçue de notre courtier BFL Canada pour le renouvellement de notre police au même montant que l'année 2010;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation de la greffière par intérim, M^e Marie-Christine Lefebvre, en date du 27 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

De renouveler le contrat d'assurance relatif à la Loi C-21 selon la proposition de BFL Canada datée du 30 mai 2011, pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 1^{er} juillet 2012, au montant de 1 376,25 \$, taxes et honoraires inclus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-07-206

RÉSOLUTION

Autorisation de signature de servitude réciproque de passage (lots 4 702 478 et 4 662 907) et modification résolution n^o 2010-02-041 – rue Roland-Chagnon

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution n^o 2010-02-041, la Ville de Saint-Basile-le-Grand autorisait la signature de l'acte de servitude réciproque de passage en faveur des lots 4 489 973 et 4 426 904;

CONSIDÉRANT QUE la résolution a été rédigée au moment du projet de l'opération cadastrale et que les numéros de lots projetés ont été modifiés lors de la réelle opération cadastrale;

CONSIDÉRANT QUE la servitude réciproque de passage doit être créée en faveur des lots 4 489 973 et 4 512 165 plutôt qu'entre les lots 4 489 973 et 4 426 904 et qu'il y a lieu de modifier la résolution n^o 2010-02-041 afin de remplacer un numéro de lot;

CONSIDÉRANT QU'il est requis que la Ville intervienne à une servitude réciproque de passage en faveur des lots 4 702 478 et 4 662 907 afin de protéger ses intérêts en imposant le maintien d'une largeur suffisante, notamment pour l'accès des camions incendie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par M^e Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant, et la greffière par intérim ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville à titre d'intervenante, l'acte de servitude réciproque de passage en faveur des lots 4 702 478 et 4 662 907, initialé par la greffière par intérim et joint à la présente pour en faire partie intégrante.

Il est de plus résolu de modifier la résolution n^o 2010-02-041 afin de remplacer le lot 4 426 904 par le lot 4 512 165;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-07-207

RÉSOLUTION

Autorisation de signature de servitudes de conduites électrique, d'égout pluvial et acte de cession de rue – lots 4 512 165, 4 611 981 et 4 426 910 – rue Roland-Chagnon

CONSIDÉRANT la construction d'unités de logement en copropriété dans le secteur de la rue Roland-Chagnon par le promoteur Les Constructions du Domaine inc.;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente intervenu entre la Ville et Les Constructions du Domaine inc., dont la signature a été autorisée par la résolution n^o 2009-08-323;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'obtenir, sur le lot 4 512 165, une servitude de passage et d'entretien pour une conduite souterraine d'électricité;

CONSIDÉRANT QU'il est requis d'obtenir, sur le lot 4 611 981, une servitude de passage et d'entretien pour une conduite d'égout pluvial;

CONSIDÉRANT QUE le protocole d'entente prévoyait la cession des infrastructures en faveur de la Ville à la fin des travaux, pour le lot 4 426 910;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant, et la greffière par intérim ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession de rue ainsi que les actes de servitudes réelles et perpétuelles de passage et d'entretien des conduites électrique et d'égout pluvial, initialés par la greffière par intérim et joints à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Monsieur le conseiller Jacques Fafard reprend son siège.

2011-07-208

RÉSOLUTION

Autorisation signature – protocole d'entente avec l'Action pour l'environnement de Saint-Basile-le-Grand (APES) – marché public 2011

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite la tenue d'une édition 2011 du marché public à Saint-Basile-le-Grand en collaboration avec l'Action pour l'environnement de Saint-Basile-le-Grand (APES);

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenue de signer une entente quant au fonctionnement du marché public afin de déterminer leurs obligations respectives;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par M^e Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant, et la greffière par intérim ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente, pour le marché public 2011, à intervenir avec l'Action pour l'environnement de Saint-Basile-le-Grand (APES), initialé par la greffière par intérim et joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-07-209

RÉSOLUTION

Autorisation signature – protocole d'entente avec l'Action pour l'environnement de Saint-Basile-le-Grand (APES) – marché de Noël 2011

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite la tenue d'un marché de Noël à Saint-Basile-le-Grand en collaboration avec l'Action pour l'environnement de Saint-Basile-le-Grand (APES) pour l'année 2011;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont convenue de signer une entente quant au fonctionnement du marché de Noël afin de déterminer leurs obligations respectives;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par M^e Guylaine Yelle,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant, et la greffière par intérim ou en son absence le greffier intérimaire à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente, pour le marché de Noël 2011, à intervenir avec l'Action pour l'environnement de Saint-Basile-le-Grand (APES), initialé par la greffière par intérim et joint à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-07-210

RÉSOLUTION

Autorisation à Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. – présentation des plans et devis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs – développement résidentiel « Le Quartier Trinité »

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mandaté, par la résolution n° 2011-04-102, la firme Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. (LBHA) pour la préparation des plans et devis pour les infrastructures municipales du projet de développement résidentiel « Le Quartier Trinité » situé en arrière-lot de la rue Audet et du rang des Vingt;

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement comprend des unités de logements en co-propriété incluant des stationnements qui sont desservis par des infrastructures privées;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a mandaté la firme LBHA pour la préparation des plans et devis de ces infrastructures privées;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

Que la Ville autorise la firme Leroux Beaudoin Hurens & Associés inc. à présenter, au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, les plans et devis des travaux d'infrastructures, d'aqueduc et de voirie de la rue qu'elle a préparés pour les infrastructures privées du développement résidentiel « Le Quartier Trinité ».

Il est de plus résolu que la Ville ne s'objecte pas à la délivrance de l'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-07-211

RÉSOLUTION

Disposition de véhicules et d'équipements au rancart et mandat Centre de Services partagés du Québec – vente à l'encan

CONSIDÉRANT QUE des véhicules et des équipements sont au rancart et qu'il y a lieu d'en disposer;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de Services partagés du Québec offre notamment un service de vente à l'encan;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur des Travaux publics, monsieur François Gosselin, en date du 22 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur des Travaux publics, monsieur François Gosselin, à signer pour et au nom de la Ville, l'entente de services en disposition de biens excédentaires entre la Ville de Saint-Basile-le-Grand et le Centre de Services partagés du Québec.

Il est de plus résolu d'autoriser la disposition, par vente à l'encan par le Centre de Services partagés du Québec, des véhicules et équipements suivants :

- Ford F-250 2001 (unité 01-217);
- Ford Ranger 1997 (unité 97-216);
- Trackless MT-5 2000 (unité 00-521)
- Trackless Tondeuse M10;
- Trackless (épandeur à sel).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-07-212

RÉSOLUTION

Position de la Ville – déclaration de compétence de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu – matières putrescibles

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu entend déclarer compétence à l'égard de la collecte et du transport des matières résiduelles putrescibles municipales qui proviennent de toutes les municipalités locales composant la M.R.C.;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu a demandé à la Ville de Saint-Basile-le-Grand de se prononcer sur cette déclaration de compétence;

CONSIDÉRANT la résolution n° 2010-05-136, adoptée lors de la séance extraordinaire du 31 mai 2010, prévoyant que la Ville de Saint-Basile-le-Grand réservait sa décision finale sur sa position quant à la déclaration de compétence de la M.R.C.V.R. relativement à la collecte et au transport des matières résiduelles putrescibles lorsque les détails de cette déclaration de compétence seraient connus;

CONSIDÉRANT QUE ces détails sont maintenant connus et que cette déclaration de compétence diviserait le service offert aux citoyens en fonction du type de collecte (matières putrescibles, recyclage, résidus ultimes) et risquerait de nuire à la saine concurrence entre les entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Basile-le-Grand est en désaccord avec cette déclaration de compétence de la M.R.C.V.R. en matière de collecte et transport des matières résiduelles putrescibles;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur général, monsieur Jean-Marie Beupré, OMA, en date du 7 juin 2011;
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

D'informer la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu du désaccord de la Ville de Saint-Basile-le-Grand face à cette déclaration de compétence en matière de collecte et transport des matières résiduelles putrescibles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-07-213

RÉSOLUTION

Position de la Ville – système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion de Vidéotron Ltée – lot 2 771 035

CONSIDÉRANT QUE Vidéotron Ltée projette l'installation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion situé sur le terrain du Motel Le Mirage à Saint-Basile-le-Grand, lot 2 771 035;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, le tout, tel que décrit au document « Notification du public »;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la Loi sur la radiocommunication;

CONSIDÉRANT QUE Vidéotron Ltée accepte de céder à la Ville quatre (4) brins de fibres optiques dans son conduit installé sous la route 116 pour un montant de 4 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ces brins sont nécessaires afin de relier le Centre communautaire Lise-B.-Boisvert situé au 103, avenue de Montpellier, au réseau de fibre optique de la Ville, et qu'ils sont nécessaires au bon fonctionnement du réseau informatique et téléphonique;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Rogers Communications inc. avait aussi un projet d'installation d'un système d'antennes dans la cour du BMR Centre de Rénovation Matco-Ravary situé sur la route 116 à Saint-Basile-le-Grand;

CONSIDÉRANT QUE les antennes de Rogers Communications inc. seront installées sur le système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion de Vidéotron Ltée;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du directeur général, monsieur Jean-Marie Beaupré, OMA, en date du 22 juin 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Que la Ville ne s'oppose pas au projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, soumis par Vidéotron Ltée, et projeté sur le lot 2 771 035 à Saint-Basile-le-Grand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-07-214

RÉSOLUTION

Modification résolution n° 2011-03-079 – autorisation trésorier – enchères pour vente en justice

CONSIDÉRANT QUE par la résolution n° 2011-03-079 adoptée à la séance du conseil du 7 mars 2011, monsieur Normand Lalande, OMA, trésorier, est autorisé à enchérir et acquérir pour la Ville les immeubles situés sur le territoire de la Ville qui pourraient être mis en vente lors d'une vente en justice, d'une vente pour taxes scolaires ou lors de toute autre vente ayant l'effet d'une vente du shérif;

CONSIDÉRANT QU'une vente en justice est prévue en juillet 2011 et que Monsieur Lalande sera alors en vacances;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'autoriser aussi la trésorière adjointe en remplacement de Monsieur Lalande en cas de besoin;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

De modifier la résolution n° 2011-03-079 afin d'ajouter le nom de madame Odette Richard, CGA, trésorière adjointe, comme personne autorisée à enchérir et acquérir pour la Ville les immeubles situés sur le territoire de la Ville qui pourraient être mis en vente lors d'une vente en justice, d'une vente pour taxes scolaires ou lors de toute autre vente ayant l'effet d'une vente du shérif.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-07-215

RÉSOLUTION

Demande ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire – prolongation délai adoption règlements de concordance – schéma d'aménagement révisé M.R.C.V.R.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu a adopté en septembre 2006 un schéma d'aménagement révisé (règlement n° 32-06) et que ce règlement est entrée en vigueur le 2 février 2007;

CONSIDÉRANT QUE selon les dispositions de l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Ville doit, dans les deux ans suivant l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter des règlements de concordance requis afin de se conformer au schéma révisé;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de la demande faite par la Ville par la résolution n° 2010-07-213 pour une prolongation du délai, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a fixé au 1^{er} septembre 2011 la date limite pour se conformer au schéma révisé;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ne pourront être complétés à cette date;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par M^e Guylaine Yelle,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

Que, conformément aux dispositions de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, demande est faite au Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de prolonger jusqu'au 1^{er} septembre 2012 le délai pour adopter les règlements de concordance requis afin de se conformer au schéma d'aménagement révisé de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu en vigueur depuis le 2 février 2007.

Il est de plus résolu que la présente soit transmise à la Municipalité régionale de comté de La Vallée-du-Richelieu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-07-216

RÉSOLUTION

Appui – création de la Station Nautique Vallée-du-Richelieu

CONSIDÉRANT QUE Tourisme Vallée-du-Richelieu a été mandaté par le Conseil des Maires de la M.R.C. de La Vallée-du-Richelieu pour le développement du tourisme nautique de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'Association Maritime du Québec (AMQ) propose dans le Programme Québec Stations Nautiques la mise en place de stations nautiques;

CONSIDÉRANT QU'une station nautique doit être une entité régionale reconnue regroupant sur son territoire les intervenants en sports et loisirs nautiques pour fins de coordination de l'offre de services, des programmes et de la promotion;

CONSIDÉRANT QUE la Station Nautique constitue l'un des moyens contribuant à consolider le développement récréo-touristique nautique durable en cohérence avec les plans de développement des MRC concernées;

CONSIDÉRANT QUE pour être reconnue, elle doit avoir obtenu une accréditation officielle pour la qualité de l'expertise de ses intervenants, de ses programmes et de ses installations nautiques;

CONSIDÉRANT QU'une personne du CLD est en charge de l'implantation de cette Station Nautique et qu'elle obtient déjà le soutien de nombreux intervenants;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,
Appuyé par monsieur Jacques Fafard,

ET RÉSOLU :

D'appuyer la mise en place de la Station Nautique Vallée-du-Richelieu, sans engagement financier de notre part;

D'autoriser le maire ou en son absence le maire suppléant à signer, pour et au nom de la Ville, la lettre d'appui à la Station Nautique Vallée-du-Richelieu initialée par la greffière par intérim et jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2011-07-217

RÉSOLUTION

Inscription et participation membre du conseil – Colloque 2011 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé – 14 au 16 septembre 2011

CONSIDÉRANT QUE le Colloque 2011 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé se tiendra du 14 au 16 septembre 2011 à Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'y déléguer un représentant du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur Jacques Fafard,
Appuyé par monsieur Maurice Cantin,

ET RÉSOLU :

Que madame la conseillère Marie Ginette Lafrance, soit autorisée à participer au Colloque 2011 du Réseau québécois de Villes et Villages en santé qui se tiendra du 14 au 16 septembre 2011 à Sherbrooke, que les frais d'inscription au coût de 280 \$ (activités, repas, cocktail, banquet, pauses et taxes inclus) et les frais de déplacement soient défrayés par la Ville.

Il est de plus résolu que celle-ci devra faire rapport écrit au conseil, lequel rapport sera déposé en séance publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Dépôt de rapports de participation - formations, congrès, conférences et colloques

Le conseil prend acte du dépôt des rapports de participation suivants :

- De monsieur François Gosselin, à la conférence Tournée Santé et Sécurité 2011 de l'Union des municipalités du Québec qui s'est tenue le 3 mai 2011;
- D'employés de différents services à la formation sur l'implantation d'un programme de cadencage offerte par l'Association paritaire pour la santé et la sécurité au travail, secteur « affaires municipales » qui s'est tenue le 9 mai 2011;
- De monsieur François Gosselin, à la Conférence-neige offerte par l'Association des Travaux publics d'Amérique qui s'est tenue le 11 mai 2011;
- De monsieur Claude Bourassa, au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui s'est tenu du 21 au 24 mai 2011;
- De messieurs Jean-Marie Beaupré et Normand Lalande, au congrès de la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec qui s'est tenu du 25 au 27 mai 2011;
- De madame Annie Savaria, CRHA, au congrès de GRHMQ (Gestionnaires en ressources humaines des municipalités du Québec) qui s'est tenu du 1^{er} au 3 juin 2011.

PÉRIODE DE QUESTIONS (21 h 33 à 21 h 57)

Des questions sont posées et les membres du conseil y répondent.

2011-07-218

RÉSOLUTION

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Maurice Cantin,
Appuyé par madame Geneviève Desrosiers-Bordeleau,

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

M^e Bernard Gagnon
Maire

M^e Marie-Christine Lefebvre
Greffière par intérim